



Association pour la santé environnementale du Québec
Environmental Health Association of Québec

Saint-Sauveur, Québec

Le 8 septembre 2025

Chers Mme. Grammond, M. Cardinal et M. Legacé,

Objet : Commentaire préjudiciable et inexact sur les droits des personnes handicapées et la politique sans parfum
Destinataire : Au conseil éditorial de La Presse

Nous vous écrivons pour exprimer notre profonde inquiétude et notre déception à l'égard de la chronique publiée le 7 septembre 2025 dans *La Presse*, intitulée « *Avez-vous pensé à votre charge odorante aujourd'hui ?* » par Patrick Lagacé.

Cette chronique banalise et ridiculise la réalité vécue par les personnes atteintes d'hypersensibilité environnementale/la sensibilité chimique multiple (SCM), une déficience reconnue par la législation sur les droits de la personne au Québec et au Canada, ainsi qu'à l'échelle internationale dans le cadre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) des Nations Unies.

Les propos de l'auteur – suggérant que la SCM serait une « tendance culturelle », que les personnes concernées devraient porter des masques N95 plutôt que de bénéficier d'accommodements raisonnables, ou que les politiques sans parfum sont absurdes – sont profondément offensants, stigmatisants et discriminatoires.

En juin 2025, l'Association médicale américaine (AMA) a adopté la politique H-135.902, reconnaissant officiellement que la sensibilité aux parfums, SCM, est un handicap, et peut constituer une limitation importante des activités de la vie courante. Cette politique

ASEQ-EHAQ

Association pour la santé environnementale du Québec • Environmental Health Association of Québec
C.P./P.O. # 364, Saint-Sauveur, Québec J0R 1R0
514-332-4320 • bureau@aseq-ehaq.ca • office@aseq-ehaq.ca
aseq-ehaq.ca • ecoasisquebec.ca • LaVieEcolo.ca • EcoLivingGuide.ca

appuie la mise en œuvre de politiques sans parfum, la recherche scientifique, et l'étiquetage complet des ingrédients.

L'auteur tente de discréditer les politiques sans parfums en affirmant que seulement « 3 % » de la population est concernée. Cette affirmation est à la fois trompeuse et discriminatoire. En réalité, 3,5 % des Canadiens ont reçu un diagnostic de sensibilité chimique multiple (SCM) — il ne s'agit pas de simples revendications, mais de déficiences médicalement reconnues (AMA, 2025). Par comparaison, les journalistes représentent moins de 0,1 % de la population canadienne, et pourtant, ils bénéficient — à juste titre — de protections professionnelles importantes, comme des espaces sécurisés, des accréditations officielles et un droit à réparation en cas de préjudice.

Pourquoi refuser alors aux 3,5 % de personnes affectées par la SCM, l'accommodement le plus fondamental : un air sans parfum dans les bureaux publics ? La protection des minorités ne repose pas sur leur nombre, mais sur leurs droits. Nous demandons à La Presse, en tant qu'institution médiatique de référence, de respecter ces droits pour les Canadiens en situation de handicap avec autant de sérieux qu'elle le ferait pour ses propres membres.

L'affichage de Service Canada est conforme aux meilleures pratiques. Il protège les droits des personnes atteintes de SCM, mais aussi celles vivant avec de l'asthme, des migraines, de l'autisme, ou d'autres maladies respiratoires chroniques— ce qui représente bien plus que 3,5 % des Canadiens.

Cette chronique constitue un acte de violence inutile à l'encontre d'une communauté marginalisée. Nous croyons que la moindre des choses serait que M. Lagacé, lui-même, rectifie le tir et informe adéquatement en parlant de la SCM.

Sincèrement,

Michel Gaudet

Directeur général, ASEQ-EHAQ

(Association pour la santé environnementale du Québec)

